Conseil des droits de l’homme

44e session du Groupe de travail sur l’Examen périodique universel

**Bangladesh**

Genève, le 13 novembre 2023

Déclaration de la Suisse

Monsieur le Président,

La Suisse souhaite la bienvenue à la délégation du Bangladesh et formule les recommandations suivantes:

1. Modifier la Loi sur la Cybersécurité de 2023 pour qu'elle soit mise en conformité avec les droits de l’homme, notamment avec les dispositions du Pacte international relatif aux droits civils et politiques.
2. Ratifier le Protocole facultatif se rapportant à la Convention contre la torture et autres peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants.
3. Respecter le principe de « non-refoulement » en s’assurant que les réfugiés rohingyas ne soient pas transférés vers un endroit, y compris leur pays d’origine, où ils et elles risquent de subir de graves violations de leurs droits de l’homme.

Je vous remercie.